

MAIRIE DE LE BIOT
18 Route de l'Eglise
74430 LE BIOT
04.50.72.12.06
mairie.lebiot@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 MAI 2024 à 19h00
Convocations du 14 mai 2024

Étaient présents : M. Henri-Victor TOURNIER Maire, M. Claude ROSSET 1^{er} Maire-Adjoint, M. Pierre-Fernand KIENER 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme Hélène FENOL 3^{ème} Maire-Adjointe, M. Alain MAILLET 4^{ème} Maire-Adjoint, M. Sylvain AYRAULT, Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER.

Était excusé : M. Stéphane MAROQUENE, procuration à M. Alain MAILLET

Étaient absents : M. André HOFFMANN

M. Franck BALMIER s'est retiré de la séance avant le vote du point 6.

M. Sylvain AYRAULT est arrivé avant le vote du point 6 .

A été désigné secrétaire de séance : M. Pierre-Fernand KIENER

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2/ FINANCES : PROPOSITION DE FINANCEMENT EFFECTUEE PAR LE CREDIT AGRICOLE

Vu le budget primitif 2024 qui a été voté le 09/04/2024, le Commune a besoin d'avoir recours à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que le projet prioritaire de la Commune étant la rénovation du bâtiment communal de la Moïlle pour la nouvelle boulangerie, le plan de financement a été approuvé lors du dernier conseil municipal.

Plusieurs financeurs ont été contactés. Parmi eux, le Crédit Agricole a transmis la proposition ci-dessous :

INVESTISSEMENTS

Conditions valables jusqu'au 30/05/2024			
MONTANT	DUREE	ECHEANCES	TAUX
228 000€	12 ans	Trimestrielles constantes	3,99 % fixe
	15 ans	Trimestrielles constantes	4,04 % fixe
	20 ans	Trimestrielles constantes	4,10 % fixe

Modalités

Frais de dossier	0.15% du capital emprunté (342 €)
Crédit à taux fixe	Echéances trimestrielles constantes Base de calcul : 30/ 360j
Disponibilité des fonds	Dès la signature du contrat, et à mobiliser au plus tard 60 jours après l'édition du contrat
Remboursement anticipé	Sans préavis et à tout moment 2 mois d'intérêts et, en cas de baisse des taux d'intérêt, calcul d'une indemnité financière pour les prêts à taux fixe.

PRET COURT TERME DE TRESORERIE (FINANCEMENT RELAIS ATTENTE FCTVA/SUBVENTIONS)

Conditions valables jusqu'au 30/05/2024			
MONTANT	DUREE	ECHEANCES	TAUX
228 000€	24 mois	Intérêts trimestriels, Capital In Fine	4.00 % fixe

Modalités

Frais de dossier	0.15 % du capital emprunté (342 €)
Crédit à taux fixe	Base de calcul : 30/ 360j
Disponibilité des fonds	Dès la signature du contrat, à mobiliser au plus tard 60 jours après l'édition du contrat
Remboursement anticipé	Sans préavis et à tout moment Totalelement ou partiellement Sans pénalité.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi et approuvé le financement de 228 000 € sur 12 ans avec un taux à 3.99 %.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé, autorisé le prêt à court terme de 228 000 € sur 24 mois, et, a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

3/ TRAVAUX DE LA RECONQUETE PASTORALE A L'ALPAGE DES TELLYS

- Convention de conseil à membre de la Société d'Economie Alpestre – unité pastorale Les Tellys Drouzin – Reconquête pastorale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reconquête pastorale à l'Alpage Les Tellys Drouzin, dans le cadre du programme de travaux « Reconquête de zones délaissées de pâturage ».

Il est exposé au Conseil Municipal que les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la Commune adhère.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de 1 625,00 € pour le montant des travaux estimé de 20 000 € (devis ETA BUFFET), soit 2.5 journées à 650 €.

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Département.

Après en avoir délibéré et à la majorité, la convention de conseil à membre de la SEA concernant la reconquête pastorale de l'unité pastorale Les Tellys Drouzin a été approuvée par le Conseil Municipal.

- 5 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Pierre-Fernand KIENER, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, M. Stéphane MAROQUENE
- 1 voix CONTRE : M. Claude ROSSET
- 2 ABSTENTIONS : Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie « Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2028 » - Unité pastorale de Les Tellys Drouzin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reconquête pastorale à l'Alpage Les Tellys Drouzin. Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses est estimé à 21 625.00 €, Hors Taxes, assistance comprise.

Monsieur le Maire rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré et à la majorité, la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie Concernant le « Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2028 » pour l'unité pastorale de Les Tellys Drouzin a été approuvée par le Conseil Municipal.

- 5 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Pierre-Fernand KIENER, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, M. Stéphane MAROQUENE
- 1 voix CONTRE : M. Claude ROSSET
- 2 ABSTENTIONS : Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER

4/ TRAVAUX DE LA RECONQUETE PASTORALE A L'ALPAGE HAUT THEX

- Convention de conseil à membre de la Société d'Economie Alpestre – unité pastorale Haut Thex – Reconquête pastorale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reconquête pastorale à l'Alpage Haut Thex, dans le cadre du programme de travaux « Reconquête de zones délaissées de pâturage ».

Il est exposé au Conseil Municipal que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la Commune adhère.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de 1 625.00 € pour le montant des travaux estimé de 32 400 € HT (devis CEDRIC GAYDON), soit 2.5 journées à 650 €.

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du

Département.

Après en avoir délibéré et à la majorité, la convention de conseil à membre de la SEA concernant la reconquête pastorale de l'unité pastorale Haut Thex a été approuvée par le Conseil Municipal.

- 6 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Claude ROSSET, M. Pierre-Fernand KIENER, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, M. Stéphane MAROQUENE
- 2 ABSTENTIONS : Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie « Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2028 » - Unité pastorale de Haut Thex

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reconquête pastorale à l'Alpage Haut Thex.

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses est estimé à 34 025.00 € hors taxes, assistance comprise.

Monsieur le Maire rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Après en avoir délibéré et à la majorité, la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie Concernant le « Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2023-2028 » pour l'unité pastorale de Haut Thex a été approuvée par le Conseil Municipal.

- 6 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Claude ROSSET, M. Pierre-Fernand KIENER, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, M. Stéphane MAROQUENE
- 2 ABSTENTIONS : Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER

Sortie de M. Franck BALMIER

Arrivée de M. Sylvain AYRAULT

5/ DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR DES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que plusieurs parcelles communales sont proposées par l'ONF pour l'application du régime forestier :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
OA	75	SOMMET DU CLOS	0,3000	0,3000
OA	142	SOMMET DU CLOS	0,0363	0,0363
OA	144	SOMMET DU CLOS	0,1070	0,1070
OA	423	PAS DU LOUP	2,8015	2,8015
OA	448	SOUS GEMET	0,1440	0,1440
OA	618	OUZON DARY	2,9892	2,9892
OA	882	BOIS LACHAUX	0,1546	0,1546
OA	991	LES GRANDS PRES	1,6205	1,6205
OA	1193	LES PUBLIERS	0,2572	0,1592
OA	1781	PAS DU LOUP	0,9085	0,5555
OA	1910	LAJOUX	3,6227	2,1518
OB	69	SUR LACHAT	1,4138	1,4138
OB	70	SUR LACHAT	4,0262	4,0262
OB	627	LA COMBE	0,1886	0,1886
OB	628	LA COMBE	0,2818	0,2818
OB	743	LA TORCHE SUD	7,8824	5,3424
OB	744	LA TORCHE SUD	2,6020	2,6020
OB	1069	BOIS DEN BAS OUEST	0,0657	0,0657
OB	1070	BOIS DEN BAS OUEST	0,0962	0,0795
OB	1083	LES CHOSEAUX	0,1789	0,1789
OB	1110	LES CHOSEAUX	1,8342	1,8342

OC	455	LA PLACETTE	0,6927	0,6927
OC	1178	LA PESSETTE	0,4405	0,4405
OC	1211	LA PESSETTE	2,2856	2,2856
OC	1212	LA PESSETTE	0,0503	0,0503

La surface totale représente 30 ha 50 a 18 ca.

Les parcelles proposées à l'application du régime forestier sont composées de peuplements forestiers dont les caractéristiques sont les suivantes :

Traitement sylvicole : 64 % sont traitées en futaie irrégulière et 25% en futaie régulière

Essences dominantes : 100% des peuplements sont composés d'épicéas communs.

Par ailleurs, 100% présentent une exploitation assez difficile (D2) et 9.2404 hectares nécessiteront une amélioration de la desserte.

A noter que 2.602 hectares présentent un intérêt de protection contre les risques naturels.

En conclusion, compte tenu de leurs caractéristiques en matières foncières, sylvicoles, écologiques, de desserte et de protection, les parcelles identifiées ci-dessus justifient l'application du régime forestier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'application du régime forestier de l'ONF aux parcelles communales précitées et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application du régime forestier concernant les parcelles.

6/ PROJET D'EXPLOITATION AGRICOLE A DROUZIN

Monsieur le Maire expose qu'un permis de construire a été déposé le 21/03/2024 par la FERME DE DROUZIN LE MONT. Le projet porte sur la création d'une exploitation agricole en partant d'une construction existante (avec l'ajout d'une extension) afin d'y développer des activités agricoles (apicole et asinerie), dans un premier temps. Ce projet se situerait à La Droline – Le Clos Rosset.

o Proposition de vente de parcelles communales et demande de raccordement EDF

C'est dans ce cadre que Mme MARTIGNONI ET M. RAYBAUD, représentants de LA FERME DE DROUZIN LE MONT ont transmis un courrier dans lequel ils proposent l'acquisition de parcelles communales d'une surface totale de 10 973 m² pour un montant de 1€/m².

Ils précisent par ailleurs la prise en charge des frais de géomètre dans le cadre des découpages des parcelles D 99, D 55 et D 62.

Le transformateur EDF se situant sur la parcelle D 55, il convient également de convenir des modalités de raccordement dans le cadre du projet agricole.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la proposition de vente des parcelles communales au prix de 1 € / m² et souhaiterait proposer à Mme MARTIGNONI et M. RAYBAUD un bail emphytéotique, dont les modalités seront à définir avec les intéressés auprès d'un notaire.

Le Conseil Municipal n'étant pas favorable à la vente de ces parcelles communales, il est proposé de reporter le sujet du raccordement au transformateur électrique, qui se fera lors d'une éventuelle délibération pour un bail emphytéotique.

o Création d'un Secteur de Taille Et de Capacité Limitée (STECAL)

En 2^{ème} phase du projet, Mme MARTIGNONI et M. RAYBAUD envisagent de développer leur activité en activité agricole et touristique avec la création d'habitations insolites (6 gîtes de 20m²).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que c'est dans ce cadre que les intéressés ont proposé la création d'un STECAL.

En effet, le projet se situant en zone Aalp, il est nécessaire de demander une modification de la zone du PLUIH à la Communauté de Communes du Haut Chablais pour l'aboutissement du projet agrotouristique.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal approuve la proposition de création d'un STECAL sur le secteur précité, sollicite la CCHC pour lancer les procédures d'adaptation du règlement du PLUIH afin de créer un STECAL sur cette zone et autorise Monsieur le Maire à argumenter cette demande auprès du Conseil Communautaire.

- 6 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Claude ROSSET, M. Pierre-Fernand KIENER, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, M. Sylvain AYRAULT
- 1 voix CONTRE : M. Stéphane MAROQUENE
- 1 ABSTENTION : Mme Alexandra PERROT

7/ ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE C 194

Messieurs Richard et Maurice COTTET DUMOULIN proposent de céder leur terrain cadastré C 194 de 2 210 m² à la Commune de LE BIOT pour un montant de 16 000 €, soit 7,23/ m², situé à La Tarbelle sur la Commune de LE BIOT.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais de bornage et frais notariés) sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, valide l'acquisition par la Commune de la parcelle C 194 appartenant à Messieurs COTTET DUMOULIN au prix de 16 000 €, situ à La Tarbelle, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget de l'exercice 2025.

- 7 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Claude ROSSET, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, M. Sylvain AYRAULT, Mme Alexandra PERROT, M. Stéphane MAROQUENE
- 1 voix CONTRE : M. Pierre-Fernand KIENER

8/ SERVITUDE DE PASSAGE SUR PARCELLE COMMUNALE CADASTREE A 1253

Monsieur Benoît MOUCHET a sollicité Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour un droit de passage sur la parcelle communale A 1253 au Corbier, dans le cadre d'un futur dépôt de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, une servitude de passage sur la parcelle communale A 1253 pour M. Benoît MOUCHET dans le cadre d'un futur dépôt de permis de construire pour un bâtiment agricole.

9/ ACQUISITION DE LA DIVISION DE LA PARCELLE C 2527 ET DE LA PARCELLE C 1846

Dans le cadre du projet de la boulangerie, Messieurs et Madame VULLIEZ proposent la vente d'une partie de la parcelle C 2527 pour un montant de 5€ / m², représentant 1 358 m², soit 6 790 €.

Messieurs et Madame VULLIEZ proposent la cession gratuite de la route Napoléon cadastrée C 1846.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal approuve la division et l'achat de la parcelle C 2527 et de la parcelle C 1846, situées à la Moille dont les propriétaires sont Madame et Messieurs VULLIEZ, dans le cadre du projet de la future boulangerie.

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte concernant cette acquisition.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget de l'exercice 2025.

- 7 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Claude ROSSET, M. Pierre-Fernand KIENER, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, M. Sylvain AYRAULT, M. Stéphane MAROQUENE
- 1 ABSTENTION : Mme Alexandra PERROT

10/ QUESTIONS DIVERSES

- **Démission de M. Gaël BOEUF, Conseiller Municipal**

M. Gaël BOEUF a présenté sa démission de Conseiller Municipal à Monsieur le Maire en date du 14 mai 2024.

- **Fête au Col du Corbier « Les Reines du Corbier »**

Un combat de reines (vaches de race hérens) se déroulera au Col du Corbier le dimanche 02 juin 2024 toute la journée.

L'ordre du jour est clos et la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Pierre-FERNAND KIENER



Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER

